

# OPAH de l'Est du Pays Vitryat

AMELIOREZ VOTRE LOGEMENT  
AVEC DES AIDES EXCEPTIONNELLES



O.P.A.H  
Est Vitryat



**CoMAL.SOLiHA.**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

# O.P.A.H. : pour qui , pour quoi ?

## Des subventions possibles de la part de l'ANAH, de la Région Grand Est et de la Communauté de Communes

### Pour quelles subventions ?

- Des subventions possibles de 25 % à 80 % sur le montant HT des travaux éligibles

### Pour quels travaux ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Lutte contre l'habitat indigne
- Rénovation pour louer en loyer maîtrisé

Uniquement les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment

### Pour quels batiments ?

- Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans

### Pour qui?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale)



# Une démarche dynamique

## Avant d'engager vos travaux

Pour les propriétaires occupants, munissez vous de votre dernier avis d'imposition

Pour les bailleurs, contactez directement le COMAL

- 1** **Contactez le COMAL SOLIHA 51**
  - par téléphone au 03.26.64.13.93 ou **N° Vert 0 800 77 29 30**
  - venez aux permanences près de chez vous (dates au dos)
- 2** **Constitution de la demande**

Si vous êtes éligibles aux subventions, un dossier vous est envoyé
- 3** **Visite technique**

A réception des documents administratifs, un technicien effectue un diagnostic gratuit de votre logement
- 4** **Dépôt du dossier aux financeurs**

A réception des pièces (devis, attestation,...) et en fonction du diagnostic, votre conseiller constitue les dossiers de demandes de subventions
- 5** **Accords des financeurs**

Accords des financeurs : l'ANAH, les collectivités et les caisses de retraite, etc.  
**Attendre les autorisations, fournies par le COMAL, avant de commencer les travaux**